

Remorque de travail

Marque de fabrique

" B Ö C K E R

Type

S 2 2

Fiche d'homologation No

CH 9098 04

Constructeur

Albert Böcker, Maschinenbau, Werne (D)

Identification

"S 22" sur la plaquette du constructeur et
devant le No du châssis

Plaquette constructeur

à droite, en haut sur le longeron

Numéro du châssis

à gauche, en haut sur la première traverse (frappé par l'importateur)

Importateur principal

Heinrich Kienast, Mech. Werkstätte, 8620 Wetzikon

Véhicule homologué

S 22 - 13135**Châssis**

Nombre d'essieux

1

Nombre de roues

2

Suspension

caoutchouc

Direction

-

Frein de service

mécanique par inertie, à expansion interne, sur les 2 roues,
avec blocage de recul mécanique, sécurité de rupture

Frein d'arrêt

mécanique, à exp. interne, sur les 2 roues, levier av. secteur sur timon**Carrosserie**élévateur**Dimensions**

intérieur

extérieur

Longueur

6000

Largeur

1600

Hauteur

1450

Porte à faux

av

av

2550

ar

ar

3450

Empattement

Voie

av

ar

1380

Dist. anneau axe

av

ar

2550

Distance pivot

-

axe ar

Poids

avant

arrière

total

Poids à vide

60700760

Charge utile ou

Poids effectif

Poids total

Garantie fabrique

Dimens. pneus

Ply / bar

Charge

pour V max

Vitesse maximale selon constructeur

Vitesse maximale selon tenue de route

7512001200-760-76014195/70 R14- / 2,512601008010080

Equipement	
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Clignoteurs	av _____
	ar 2a (E)
Catadioptres	av I (E)
	lat. I (E)
	ar III (E)
Feux de gabarit	av _____
	lat. _____
	ar _____
	ar vers l'av _____
Eclairage plaque	1/ à gauche combiné
Cale	1/ 220x100x90 mm

Moteur de travail	
Marque	M A G Type 1026-SRL
Bruit	76 à t/min 3070
Silencieux	l= 270 x Ø 90 mm
Mesure des gaz	_____
Déparasitage	OCE, annexe 8, chiff. 4 = B

Indications pour le permis de circulation	
Genre remorque	Remorque de travail
Marque et type	Böcker S 22
FH-No CH	9098 04
Carrosserie	élevateur
Poids à vide	760 Charge utile -
Poids de service	760 Poids total -

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

A noter dans le permis de circulation:

- 137 - l'extrémité AR de la remorque doit être signalée vers l'arrière par un panneau marqué jaune noir et par un catadioptre triangulaire;
l'extrémité de l'élevateur doit être marqué en noir/jaune de chaque côté, sur une longueur d'environ 1500 mm;
- 141 - le chariot doit être assuré mécaniquement; le levier de commande doit être rentré et assuré;
- lors de courses sur la voie publique, les feux stop et les clignoteurs sont toujours obligatoires; de nuit et par mauvaise visibilité, en plus, les autres feux prescrits.

• Lieu et date de l'homologation
Zurich, 08.02.79 / 27.03.79

Service fédéral d'homologation